

Bourseville **Infos**

Octobre 2015



EDITO

C'est la rentrée : rentrée pour les enfants, avec 48 élèves, 2 classes, et un instituteur 2 jours par semaine en renfort des enseignants titulaires. Rentrée pour les activités périscolaires, désormais regroupées le vendredi après midi, entièrement encadrées par le personnel de la commune, avec le renfort de Mme Cantrelle, les enseignants ayant décliné pour participer à ces activités. Nous ne baissons pas les bras et allons continuer à nous efforcer d'organiser au mieux ces activités, ce qui représente de l'énergie et des dépenses. Certaines communes ont jeté l'éponge et se contentent de garderie, ce n'est toujours pas notre cas en 2015. Rentrée aussi pour les élus, même si l'été a été bien occupé, avec l'organisation du retour de la fête locale sur la place du village, la rencontre de toutes les Associations, le souci de faire vivre le marché, le lancement de la démarche sur le fleurissement, etc...

Vos élus ont tenu à se mobiliser, le samedi 19 septembre, par leur présence à la Mairie, portant leur écharpe tricolore, pour s'associer au mouvement national initié par l'Association des Maires de France, afin d'attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation très difficile des petites communes confrontées à la baisse des dotations de l'Etat durant plusieurs années.

Autant de sujets de préoccupations, pour rechercher des solutions, et faire que le « mieux vivre à Bourseville » soit une réalité pour chacun. Pour cela, il faut aussi que les Boursevillois, actifs, retraités, parents d'élèves, participent au mouvement.

Bonne rentrée à tous !

Jean Michel Flachet

Au sommaire

Conseil municipal du 15 Septembre 2015

page 2

Etat civil

page 6

A vos agendas

page 7

Chc'oin Picard

page 7

Les Images

page 8

Conseil Municipal du 15 Septembre 2015

Absent excusé en début de séance: Mr Duret (pouvoir à Mr Caux). Mr Duret participe au Conseil à partir de 21 heures.

Le compte rendu du Conseil municipal du 25 Juin 2015 est adopté. A la demande de F.Richard, une précision sera donnée sur le chiffre de la demande de fonds de concours.

1)Subventions aux Associations.

Conformément aux décisions prises lors du Conseil Municipal du 25 juin dernier, il a été créé une commission temporaire de volontaires composée du Maire, JM Flachet, de 3 Adjoint(e)s : C Roques, G Holleville, M Desprez, et d'un conseiller : F Duret. Cette commission a rencontré individuellement tous les responsables des Associations, pour leur faire part des décisions prises lors du Conseil Municipal de juillet dernier relatives aux mesures d'économies. Ces rencontres ont également permis de faire un point complet avec chacune d'entre elles sur leurs activités et leurs projets.

Associations ayant leur siège à Bourseville

Mesures pour 2015 : Il a été rappelé que chaque Association pouvait bénéficier sur un WE, (créneau concernant le vendredi soir, le samedi, le dimanche) chaque année de deux mises à disposition du Centre socio culturel .

Concernant les Week- end, il sera demandé , autant que possible, d'organiser les activités en évitant les périodes où la salle peut être louée pour des particuliers et donc être une source de recette pour la commune (ex : période de mai juin, communions, etc...)

Par ailleurs, il a été rappelé que chaque association dont le siège est à Bourseville disposait d'un crédit de 500 photocopies noir et blanc format A4. Au delà, 5 euros les 100. Les copies couleurs seront payantes à 0,20 la feuille.

Les associations ont également été informées qu'une convention type serait établie entre la Commune et chacune d'entre elles pour rappeler les conditions de mise à dispositions des locaux et équipements communaux.

Décisions relatives aux subventions 2015 concernant les subventions, à la suite des propositions de la commission:

-La municipalité est attachée au maintien des meilleures conditions d'apprentissage, d'activités éducatives, de bien être pour les enfants de son école : Maintien de l'effort pour les deux associations qui oeuvrent pour cela, avec un budget limité, une petite équipe de bénévoles, qui s'engagent pour les enfants : **-Les loupiots** (achats cadeaux, etc...) et **-Lire à Bourseville** (atelier lecture tous les mercredis) : **Maintien de la subvention de 150 euros pour 2015. Adopté à l'unanimité (15 voix)**

- **Réduction d'un tiers des montants des autres associations**, (calcul spécifique pour la JSB dont la subvention était à un autre niveau) , avec la limite de la garantie de 50 euros fixée en conseil municipal :

Anciens combattants : 50 euros. (77) La municipalité est par ailleurs prête à étudier la mise à disposition du CSC dans le cadre d'un congrès cantonal en 2017, en association avec les communes voisines. **Sté de chasse** : 70 euros (100)

ND des Anges : 100 euros (153) **Bel Age** 100 euros (153) **Amicale des sapeurs pompiers** : 50 euros (77) . La municipalité est prête, pour 2016, à intégrer la cotisation assurance de 152,85 euros du véhicule dans les assurances communales plutôt que de la faire régler par l'amicale en ayant majoré d'autant la subvention. **Jardins ouvriers** : 50 euros (46) **Détente et plein air** : 50 euros. **Ces propositions sont adoptées à l'unanimité. (15 voix)**

Les Amis et voisins de la Baie de Somme : Le Maire donne lecture du courrier de la Présidente de l'Association , Mme Ducrocq, qui ne sollicite pas de subvention cette année. Elle précise qu'une participation individuelle de certains membres est envisageable sur certaines actions (atlas paysager, environnement), dès lors que des actions concrètes sont engagées par la commune dans ces domaines.

Familles Rurales Aide à Domicile : Le Maire donne lecture du courrier de la Présidente de l'Association, Mme Rouèche, qui, comme c'est le cas depuis sa création, ne sollicite pas de subvention. Elle rappelle que l'Association contribue financièrement au Téléthon, et veille, dans les quelques utilisations de la salle, à ne pas l'utiliser les samedi et dimanche afin de permettre à la commune de louer à des particuliers.

- **JSB** : Mr Flachet indique que, compte tenu des évolutions engagées par la nouvelle équipe, la proposition suivante est faite pour 2015 : fixation de la subvention à 500 euros (976).

Par ailleurs, la JSB a accepté de participer aux activités périscolaires des enfants des écoles par une animation sur le football. Dès lors que cette activité se met en place, il est proposé de majorer la subvention de 100 euros, majoration spécifiquement liée à cette activité.

Le véhicule de la commune ne sera plus mis à disposition pour les transports sauf cas exceptionnel.

L'équipe assurera le nettoyage des vestiaires, et elle devra s'engager à faire un effort d'économie sur l'éclairage du stade. Les membres du conseil expriment leur accord avec ces dispositions.

Au vu de l'activité de la saison, de la participation de joueurs de Bourseville, de l'éventuelle organisation d'une équipe pour les enfants, la situation pourra être revue en 2016. Si les objectifs ne sont pas atteints, la subvention pourra être revue à la baisse. **La proposition est acceptée à l'unanimité (15 voix).**

JM Flachet donne le bilan économique de ces mesures sur les subventions dans le cadre du plan d'économie : Total des subventions 2015 : 1370 euros (1882 - 1370 =512 euros, soit 27 % d'économie)

Pour 2016, la liste des subventions fera l'objet d'un examen et d'une information des Associations au moment du vote du Budget, en Avril, et non plus comme par le passé en Septembre. Par ailleurs, en cas de projet exceptionnel, la commune étudiera les coopérations ou participations éventuelles possible au projet.

Associations dont le siège n'est pas à Bourseville mais qui ont une activité concernant la population du village : les mesures suivantes sont adoptées à l'unanimité: La commune répondra favorablement à la demande de subvention de Vie Libre, pour un montant de 50 euros. La commune étudiera avec le Souvenir Français la réfection d'une tombe de mort pour la France dans le cimetière.

Associations extérieures

La commune ne procédera pas à des attributions de subvention systématique. Pour 2015, il est proposé de verser une subvention aux Restos du Cœur de 100 euros. La décision est adoptée à l'unanimité

CCAS : Pour Mémoire, Mr Flachet rappelle que la subvention au CCAS votée lors du précédent Conseil est de 1000 euros à laquelle s'ajoute en 2015 une réserve de 500 euros destinée à couvrir des aides exceptionnelles éventuelles pour les personnes âgées en difficulté.

2) Taxes foncières jeunes agriculteurs

Le Maire présente, comme chaque année, la délibération concernant l'exonération de la taxe foncière non bâtie pour les jeunes agriculteurs. Jusqu'à présent, la réponse a été défavorable. Il n'y a aucun dossier concerné actuellement. La décision d'exonération est rejetée par 14 voix contre, une voix pour (F.Richard, qui s'interroge sur la position qui serait prise en cas d'installation d'un industriel ou d'un artisan dans l'avenir)

3) Assurances

M Desprez rappelle la situation actuelle : La commune est assurée à la SMACL, (Mutuelle spécialisée collectivités locales), depuis plus de 10 ans (à l'exception de la balayeuse qui est assuré aux Mutuelles de Picardie). La couverture assurance se décompose en 2 groupes distincts : **1er groupe** : Les Assurances liées aux biens, bâtiments, véhicules, etc.. la responsabilité civile de la commune, la protection des personnels et des élus et des bénévoles, à l'occasion des activités de la commune. Le tarif est fixé en fonction des biens et des couvertures choisies (franchise ou non...).

2ème groupe : Les assurances dites « statutaires », qui permettent à la commune de récupérer une partie après une période de franchise, des maintiens de salaires versés au personnel, qu'ils soient de statut fonction publique territoriale (CNRACL) ou de statut non titulaire (IRCANTEC). La titularisation entraîne une hausse des cotisations qui

sont supérieures. Le tarif est fixé suivant un pourcentage de la masse salariale. L'enjeu financier est d'un peu plus **de 10 000 euros par an**.

Le constat que l'on peut faire, en terme de qualité de services et de prestation est positif concernant la SMACL. Nous avons eu une sinistralité non négligeable sur les 2 derniers exercices : dommages aux biens (dôme alarme CSC, toiture Local Club, ainsi qu'en statutaire (absence M Lenfant) . La consultation menée avait deux objectifs :

-d'une part, juridiquement notre contrat SMACL prend fin le 31 /12/2015 et il faut refaire un contrat (pour une durée de 6 ans fermes, avec préavis de 4 mois avant l'échéance de janvier de part et d'autre.)

-d'autre part, essayer d'obtenir une économie, dans le cadre de notre plan global, à compter de 2016

sans pour autant bien entendu baisser le niveau global de garantie.

M Desprez a consulté la SMACL, notre assureur actuel, dès décembre dernier, puis Groupama, et les Mutuelles de Picardie au cours des derniers mois. Il donne le détail des éléments de la consultation, des tarifs, des couvertures, concernant les deux groupes d'assurance. La proposition suivante est soumise au conseil :

-conserver la SMACL sur l'ensemble des assurances du premier groupe (Responsabilité civile, Assurance des biens, Véhicules, Assistance juridique, assurance des élus). Le devis en notre possession permettrait une économie de l'ordre de 600 euros par rapport à ce qui aurait été la cotisation 2016. Sur avis du conseil, il est décidé de maintenir la formule tous accidents sur le véhicule 9 places, mais de revenir, compte tenu de la valeur du véhicule, à une formule de responsabilité assortie des garanties bris de glace, incendie, vol, mais sans la garantie tous accidents pour le camion benne (économie de l'ordre de 400 euros).

-adopter une assurance pour le véhicule du Secrétaire de Mairie **pour les déplacements professionnels** qu'il effectue sur instruction du Maire.(92 euros)

-résilier l'assurance de la balayeuse, souscrite aux Mutuelles de picardie, dès que le matériel sera vendu.

- Concernant les assurances du 2eme groupe, c'est à dire les assurances statutaires : il apparait qu'en souscrivant a Groupama, à masse salariale constante, nous pourrions réaliser une économie de 300 euros par an tout en ayant une franchise de remboursement de 10 jours au lieu de 15 (pas de franchise en maternité, longue maladie, Accident et maladie imputables au service). Le taux Groupama est de 5,61% pour une franchise 10 jours, celui de la SMACL de 5,95% pour une franchise de 15 jours. Bien entendu, ces chiffres pour l'avenir peuvent changer en fonction de la sinistralité, mais c'est le cas quel que soit l'assureur. La préconisation est d'opter pour cette solution, et **de confier les Assurances statutaires à Groupama avec la formule franchise 10 jours, à compter de Janvier 2016** (contrat de 4 ans, résiliation 4 mois de préavis). **Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (15 voix)**

4)Divers

-Indemnité du Maire et des Adjoints : JM Flachet rappelle qu'il avait indiqué lors de la dernière séance du Conseil qu'il consulterait les Adjointes sur l'idée d'une **réduction de leurs indemnités, réduction à laquelle il est lui-même favorable pour l'indemnité de Maire**, afin de marquer la **solidarité des élus avec l'effort demandé aux Boursevillois pour équilibrer nos finances**. Il informe le Conseil que les Adjointes ont répondu favorablement, et qu'au total, **une diminution de 4000 euros** sur le montant global des indemnités sera décidée sur le budget 2016. Il a été rappelé à cette occasion qu'au niveau actuel, les Adjointes de Bourseville ont une indemnité inférieure à celle des communes de même population, puisque le montant pour trois adjointes a été réparti sur 4 au moment du passage de 3 à 4 .

-Mesures de compensations sur les pertes fiscales dues à la baisse des contributions d'entreprises :

En application d'un décret de 2012, **une compensation de 43 274 euros est attribuée**, compte tenu des pertes importantes enregistrées par la commune sur la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises) et CFE (Contribution Foncière des entreprises). **Cette compensation sera dégressive** (90% cette année, 75% en 2016, 50% en 2017, 20% en 2018). JM Flachet souligne que si c'est une bonne nouvelle pour l'équilibre de nos finances à court

terme, celà ne change en rien , à moyen et long terme : **nous devons garder le cap sur notre plan d'économies et sur un effort fiscal qui sera nécessaire en 2016.**

-Remboursement de TVA sur les dépenses d'investissement : Mr Dumont indique que nous avons reçu un décompte de remboursement de l'ordre de 25 000 euros. Il inclue de la TVA remboursée au titre d'un amortissement sur le Centre Socio Culturel. Le Secrétaire et M Desprez prendront rendez vous avec le Trésorier pour faire un point sur les remboursements TVA et voir quand cela sera crédité, en vue de la préparation du budget 2016.

- Etalement du paiement de la facture restante sur l'enfouissement et l'éclairage de la Grande rue : Mr Flachet rappelle que nous avons demandé la possibilité d'un étalement sur 4 ans pour le paiement des 118000 euros restants, qui auraient logiquement dû être payés cette année. La FDE (Fédération Départementale pour l'Energie de la Somme) **a accepté un étalement sur 3 ans**. Cela va permettre de soulager notre trésorerie et contribuer à réduire notre déficit courant sur le compte d'investissement 2015.

-Fonds de concours : J M Flachet indique au Conseil que la demande de Fonds de concours, conformément à la délibération prise lors du précédent Conseil, va être adressée à la CCVI sur la base d'un montant d'investissement de 30 000 euros qui doit être pris en charge à 50 %. En réponse à la remarque de Mr Richard, JM Flachet indique que nous n'avons pas pu grouper le fonds de concours avec les aides du Département, appelées « IDEAL » : en effet, autant le fonds de concours peut prendre en compte des investissements déjà réalisés, autant « IDEAL » ne peut concerner qu'un projet nouveau. M Desprez précise que la demande concerne 2014, et qu'il nous reste la même somme pour le Fonds de concours 2015.

Aire de Camping car : Mr Delbarre indique qu'à la date du 15 Septembre, **la recette perçue est de 2300 euros**, ce qui est un chiffre très positif.

Temps d'activité Périscolaire (TAP)

Mme Roques fait le point sur les activités organisées à la rentrée : **elles sont désormais organisées le vendredi après midi**. Les enseignants n'assurant plus ces activités, **celles-ci sont prises en charge par le personnel communal**, Mmes Lecanu et Legrand, avec le renfort pour l'animation et l'organisation de Mme Cantrelle. Une quarantaine d'enfants y participent . Parmi les activités, une animation avec la JSB a débuté avec les plus grands, jusqu'aux vacances de la Toussaint, qui pourra reprendre à la belle saison (pratique du sport, mais aussi formation théorique sur les règles de conduite sportive (quand la météo n'est pas favorable)). Un éveil musical est à l'étude.

Une délibération est nécessaire concernant Mme Cantrelle : la rémunération est fixée à 15 euros brut de l'heure, suivant l'indice correspondant dans la grille indiciaire. Un contrat provisoire de 2 mois a été fait, qui sera suivi d'un contrat type de 6 mois. **La délibération est adoptée à l'unanimité** .

Mme Roques informe le Conseil sur la réalisation d'un « **Projet éducatif d'enseignement territorial** ». Cela a nécessité pas mal de travail car il a fallu réaliser plusieurs versions. S'il est agréé, après passage devant une commission, nous pourrons percevoir les 50 euros versés par enfant. C'est aussi nécessaire pour bénéficier éventuellement de subventions pour l'aménagement de locaux.

Concernant la garderie, Ch. Roques précise que les parents ont été consultés sur les horaires. Peu de personnes sont intéressées par un changement, mais cependant **une ouverture est faite plus tôt à 7h15 et fermeture à 18 h. Il n'y a pas de garderie le vendredi soir, la sortie se fait à 16h30 après les TAP**.

Local Club

JM Flachet tient le conseil informé sur ce dossier : Il a été demandé au Cabinet Rouèche une expertise afin de savoir si la structure du local était en mesure de supporter la toiture et voir ensuite comment et à quel prix il serait envisageable de faire une réfection du local, au besoin en plusieurs étapes. Nous attendons les résultats de cette expertise. En fonction des résultats, nous verrons quel projet monter, en utilisant les possibilités de financement que nous pourront mobiliser : « IDEAL », aide « TAP », fonds de concours...

Classe de neige : **Le conseil donne son accord sur la participation de 50 euros par élève**, ce qui fait 400 euros pour les 8 participants de la commune.

Centre Aéré : Mme Roques fait le bilan 2015 : les activités se sont bien déroulées, les encadrantes ont été efficaces, à la satisfaction des participants et des parents, qui ont assisté à une belle fête à la fin du centre. La réforme engagée cette année s'est traduite par **une baisse des dépenses**, (salaires et dépenses sorties et diverses) qui sont passées à **8300 euros au lieu de 13000**, et a donc répondu à l'objectif que nous nous étions fixé, voire même un peu au-delà. Les recettes proviennent de la participation des familles (2400 euros) et de ce que nous percevons de la Caisse d'Allocations Familiales(l'année dernière 3300 euros).

Le maire a tenu à préciser qu'il avait lui-même donné son accord, compte tenu des délais, à une revalorisation de 500 euros bruts de la rémunération de la Directrice, qui dans la négociation n'avait pas accepté la proposition initiale, afin de permettre le bon démarrage du centre aéré, d'autant plus qu'un certain nombre de changements étaient à faire dans l'organisation. La question sera traitée plus en amont l'année prochaine.

Fleurissement du village

Mr Dubuc fait le point : **une réunion de la « commission fleurissement » a eu lieu le 7 Septembre** avec une demie douzaine de personnes intéressées. Le projet démarre et 2 secteurs ont déjà été repérés qui seraient susceptibles d'être aménagés. Il indique qu'il est important d'avancer sur du concret, mais étape après étape. Les participants sont prêts à coopérer pour donner les idées, les plans, etc.. mais il faut bien définir qui va faire les travaux.

JM Flachet a précisé que la commune va bien entendu intervenir, une réflexion va être menée avec Mr Delbarre, responsable des travaux et la commission travaux.

Commission travaux

Une réunion est programmée le 25 Septembre après midi. Plusieurs points sont à examiner : chemins (difficultés de passage pour les agriculteurs signalées par Mr Richard), trou travaux ERDF, route d'Abbeville,(rappelé par Mr Cantrelle, sujet sur lequel Mr Flachet a rencontré la FDE, le Bureau d'ingénierie, prochain rendez vous le 1^{er} octobre), diverses dégradation revêtements chaussée ...

Evolution dans l'organisation territoriale

Mr Flachet informe le conseil des futures évolutions qui vont intervenir en application de la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République, appelé loi « NOTRe » avec notamment **le renforcement des intercommunalités**, les communautés de commune devant désormais compter plus de 15 000 habitants. C'est déjà le cas de la CCVI, mais pas celui des communautés environnantes, des évolutions sont donc prévisibles dans notre secteur. Mr Duret indique que des évolutions du même type sont en cours dans les Chambres de commerce.

Opération brioches

Mme Holleville indique que l'opération brioches pour les « Papillons Blancs » aura lieu le samedi 10 octobre et que le volontariat est nécessaire au sein du conseil pour cette opération.

Manifestation « C'est tout un art » : JM Flachet rappelle que cette manifestation artistique, concerne plusieurs sites du département, dont une expo qui sera inaugurée le 3 octobre à 14h30 aux établissements Polymeto route de Belloy. (prospectus dans les boîtes aux lettres)

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Information à la population de Bourseville : le logement de la Mairie est prochainement vacant et sera mis en location à compter de Novembre 2015. Plusieurs candidatures spontanées ont déjà été enregistrées. Toute personne intéressée peut s'adresser à la Mairie pour poser sa candidature. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 Octobre 2015.

Etat civil

Naissances

BUEE Gabriel , le 23 Juin 2015

DELGOVE Marilou, le 25 Juillet 2015

Mariage :

DUPONT Daniel et MAISON Nadine, le 11 Juillet 2015

Une information pour les collégiens et les lycéens (et leurs parents) de la part de l'association « Lire à Bourseville » : n'hésitez pas à vous adresser à la bibliothèque Vous y trouverez peut être le livre dont vous avez besoin, à emprunter plutôt que de l'acheter ! (mercredi 15h30 - 17h30 et samedi 10 - 12 h)

A vos agendas !

Week-end du 3 et 4 et du 10 et 11 octobre : N'oubliez pas cette manifestation annoncée dans le dernier numéro de Bourseville Infos « C'est tout un art » ! l'entreprise Polyméto à Bourseville accueille la manifestation « c'est tout un art », Artistes, sculpteurs, conteurs...

L'amicale du Bel Age vous propose : à partir du mardi 6 octobre, une initiation à la danse « country » à partir de 19h15, et à compter du jeudi 15 octobre à 18 heures, des cours de danse de salon animés par 2 professeurs. Ces deux activités ont lieu au Centre CocioCultuel de Bourseville, toutes les semaines à la même heure. Renseignements au 06 87 13 15 77 et auprès des responsables.

Avec « la Semaine bleue » Les séniors à l'honneur! Familles Rurales de Bourseville, Aide à Domicile, et l'Amicale du Bel Age s'associent pour participer à la semaine Bleue organisée au bénéfice des « séniors » et des personnes âgées dans toute la France et la région :

Jeudi 15 octobre 2015, de 15h à 18 heures, au Centre Socio Culturel:

- « Après midi Picardisante » : avec 2 animateurs bien connus dans la région :
- Contes et légendes du Vimeu, par Jean Mary Thomas (en français et en picard)
 - Histoires drôles... et chansons ...en Picard par Jean Marie Gardin

Goûter offert à l'entr- acte !

L'entrée est gratuite... et pas seulement réservée aux séniors....on vous attend !

oooooooooooooooooooo

Et le Dimanche 18 Octobre : n'oubliez pas ! La 3 ème « Marche gourmande » organisée par le Syndicat d'initiative du Vimeu et le judo club d'Escarbotin : 2 parcours de 7 et 14km. Repas avec menu Picard le midi RV à 9 h30 au Centre Socio culturel. Renseignements et Inscriptions au 03 22 60 67 08.

oooooooooooooooooooo

- L'amicale et le Corps des sapeurs pompiers remercient les personnes qui sont venues apporter leur concours et participer à la brocante de Martaigneville ainsi qu' à la buvette/restauration.

- A noter : la Sainte Barbe : le dimanche 15 Novembre 2015 !

-Résultat du tirage au sort parmi les membres honoraires : Mr et Mme Firmin Daniel ont gagné le repas de la Sainte Barbe.

oooooooooooooooooooo

Ch'coïn Picard : Y pérrouo qh' cho nouvelle Région a n'a point couère ed nom ! Tant miu ! Tout l'mone perle ed cho future région « Nord Pas d' Calais Picardie » A n s' rouo mis normal qu'a fuche ech futur nom ! No Picardie, eune vrai région historique, a n' s'appelle mi région Aisne Oise Somme ! Alors, y a point d' raison d'conserveu chès deux noms du Pas d' Calais pis du Nord din l'nom d'cho future Région. Juste « Nord Picardie » an s'rouo ptète point eune mauvaise idée, quoi qu'o z' in pinseu mes gins ? Il paraît que la nouvelle région n'a pas encore de nom. Tant mieux ! Tout le monde parle de la future région « Nord Pas de Calais Picardie » Cela ne serait pas normal que ce soit le futur nom ! Notre Picardie, région historique, ne s'appelle pas région « Aisne Oise Somme » Alors, il n'y a pas de raison de conserver les deux noms des départements du Pas de Calais et du Nord dans le nom de la future région. Juste « Nord Picardie », çà ne serait peut être pas une mauvaise idée, qu'est ce que vous en pensez ?

**Le 10 octobre : Opération Brioches au bénéfice « des Papillons blancs »
Merci de votre participation pour une bonne cause !**

Les images



Fête du 14 juillet : remise de diplôme, concert,... et une équipe de choc pour la restauration...



La fête du Centre aéré



Brocante à Martaigneville: bien arrosée!



La Fête : retour sur la place

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : JM Flchet, M Desprez

C Roques, G Holleville, C Delbarre, F Duret, D Dubuc

Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr

IPNS